

MOUVEMENT 2022, NOUVELLE DÉRÉGLEMENTATION

Cette année, pour la première fois, le ministère de l'Éducation nationale a introduit 124 « postes à profil » (POP) dans le mouvement interacadémique, malgré un vote unanime des organisations syndicales contre lors du Comité Technique Ministériel du 13 octobre. Mais peu importe, le ministre poursuit son objectif en déréglementant le mouvement national et publie, le 9 novembre, la liste de ces « postes à profil ».

Ce mouvement national POP permet d'opérer un recrutement direct à l'échelle nationale, hors barème, à la manière du recrutement des entreprises dans le privé, ou dans la Fonction public avec la BIEP. Il est donc une remise en cause directe des perspectives de mutation pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation (rapprochement de conjoints, handicap...) et une nouvelle attaque contre le statut des fonctionnaires. C'est dans la droite ligne des annonces du Président de la République, le 9 novembre, qui entend remettre en cause et la durée de travail, le Code des pensions et les régimes spéciaux.

Le ministère avait annoncé que les postes à profil seraient des postes vacants. Alors, comment expliquer que 3 postes à profil d'EPS sont proposés dans 3 collèges de Bordeaux, alors que la barre 2021 était à 911.2 points ? Ces 3 postes sont de fait retirés du mouvement au barème, alors qu'il n'y a eu que 5 entrants l'an dernier.

Sur les 124 postes, 26 sont dans les académies de Bordeaux, Toulouse, Rennes, soient les 3 académies les plus demandées.

L'académie de Guadeloupe propose 13 postes à profil, dont un en arts plastiques, alors qu'aucun des 13 enseignants l'ayant demandée l'an dernier n'a pu y être affecté et que seuls les personnels avec des CIMM peuvent y être nommés dans l'immense majorité des disciplines.

Il est clair que ces « POP » sont une aubaine pour un recrutement « à la tête du client » pour un certain nombre de postes.

Ces postes devaient être « difficilement accessibles », « isolés (montagne, île, ruralité) », « REP+ » et l'affectation pour 3 années est un « cadeau empoisonné » pour des collègues voyant dans les POP la seule « chance de muter » dans l'académie souhaitée.

Dans les faits, il s'agit de postes à profil. Il s'agit bien de détruire les mutations, de favoriser une mutation fonctionnelle. De soumettre les personnels aux projets d'établissements et d'ouvrir une perspective de mutations sans barème.

Pour le SNFOLC, le mouvement POP est une déréglementation supplémentaire et inacceptable.

Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC demande l'abandon de cette dite expérimentation des mutations sur postes à profil. La seule attente des personnels candidats à mutation reste que les perspectives de mutation soient réellement augmentées pour qu'ils puissent muter. Cela ne peut passer que par une augmentation significative des postes proposés aux concours et donc un recrutement massif de fonctionnaires d'Etat, par la création massive de postes statutaires et l'arrêt des suppressions de postes.

Aux 26 000 élèves en plus dans le second degré à la rentrée 2021, le ministre a imposé 1800 suppressions de postes. Pour la rentrée 2022, avec 24 000 élèves en plus, son budget annonce toujours dans le second degré, 500 postes en moins.

La mise en place de postes à profil est une traduction des mesures d'individualisation des carrières portées par le « Grenelle » Blanquer.

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir pour discuter des initiatives à prendre pour défendre droits et statut. Les mutations sont un droit que le SNFOLC entend, avec sa fédération, faire respecter.

